

# POUR METTRE FIN AUX EXÉCUTIONS EN BIÉLORUSSIE

La Biélorussie est le dernier pays d'Europe et de l'ex-Union soviétique qui continue de procéder à des exécutions. En abolissant la peine de mort, les autorités biélorusses lèveront le dernier obstacle à la disparition totale de la peine capitale en Europe.

Les prisonniers qui attendent dans le quartier des condamnés à mort ne sont informés de leur exécution que quelques instants avant l'application de la sentence. On leur tire dans la nuque et, parfois, une seule balle ne suffit pas. Le corps n'est pas rendu à la famille, qui est souvent informée de l'exécution *a posteriori*, et le lieu d'inhumation est tenu secret, ce qui ne fait qu'ajouter au désarroi des proches.

Un système pénal défaillant vient encore aggraver les problèmes posés par le recours à la peine capitale. Des éléments de preuve dignes de foi montrent que la torture et d'autres formes de mauvais traitements sont utilisées pour extorquer des aveux et que les prisonniers condamnés n'ont probablement pas accès à de réelles voies de recours. Par ailleurs, le secret entourant la peine de mort constitue une forme de traitement cruel, inhumain et dégradant pour eux et pour leurs proches.

Un moratoire immédiat sur la peine de mort constituerait un premier pas vers l'abolition.

**PASSEZ À L'ACTION.**  
**SIGNEZ LA CARTE POSTALE CI-DESSOUS ET**  
**ENVOYEZ-LA AU PRÉSIDENT ALEXANDRE**  
**LOUKACHENKO.**

Index AI : EUR 49/003/2009 – ÉFAI



----- DÉTACHEZ LA CARTE POSTALE ET CONSERVEZ CETTE PARTIE -----

**Monsieur le Président Loukachenko,**

La Biélorussie est le dernier pays d'Europe et de l'ex-Union soviétique qui continue de procéder à des exécutions. Amnesty International s'oppose à la peine de mort en toutes circonstances, sans exception. Cette peine viole le droit à la vie inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il s'agit du châtiment le plus cruel, le plus inhumain et le plus dégradant qui soit.

**J'EXHORTE DONC VOTRE GOUVERNEMENT À :**

- instituer immédiatement un moratoire sur toutes les condamnations à mort et exécutions en vue de l'abolition de la peine capitale, comme le prévoit la résolution 63/168 adoptée le 18 décembre 2008 par l'Assemblée générale des Nations unies ;
- commuer sans délai les peines de tous les prisonniers qui sont actuellement sous le coup d'une condamnation à mort en peine d'emprisonnement.

Nom : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

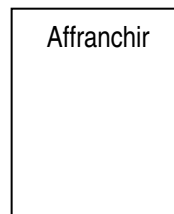


Image © Amnesty International. Index AI : EUR 49/003/2009 – ÉFAI

**Alexandre Loukachenko**  
Président de la République de  
Biélorussie  
ul. Karla Marxa 38  
220016 Minsk  
**Biélorussie**

Amnesty International, Secrétariat international  
Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres  
WC1X 0DW, Royaume-Uni, [www.amnesty.org/fr](http://www.amnesty.org/fr)  
Index AI : EUR 49/003/2009 – ÉFAI



**POUR METTRE FIN  
AUX EXECUTIONS EN  
BIELORUSSIE**

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



**POUR METTRE FIN  
AUX EXECUTIONS EN  
BIELORUSSIE**

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

